

Décision

Générale

colonial

Décision n° 550 portant création d'une Commission de surveillance des épreuves du concours pour le recrutement d'ingénieurs adjoints stagiaires des travaux météorologiques (Centre de Djibouti) .

n° 550

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
2 juin 1951

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1951

Date du numéro
1 août 1951

TEXTE INTÉGRAL

1° La Commission de surveillance des épreuves du concours pour le recrutement d'ingénieurs-adjoints stagiaires des Travaux météorologiques (Centre de Djibouti), qui aura lieu les 6, 7 et 3 juin 1951, est composée comme suit : MM. Gravier, Chef du Service de l'Enseignement Président Dhonneur, Ingénieur adj. de 4e classe des Travaux – météorologiques Membre Dupeyron, Rédacteur de 1er classe, stagiaire d'administration générale d'Outre-Mer — 2° M. Braneyre, Ingénieur des Mines, est désigné comme examinateur pour faire subir les épreuves orales qui auront lieu le 9 juin. 3° La Commission de surveillance des épreuves écrites et l'examineur désigné pour faire subir les épreuves orales dresseront procès-verbal des opérations.